

Pierre MANENT
LA LOI NATURELLE ET LES DROITS DE L'HOMME
PUF, Paris, 2018

J'ai eu du mal à entrer dans le style et le mode de pensée de Pierre MANENT. Et pourtant je ne peux que recommander la lecture de ce livre qui met des mots sur des malaises flous mais bien présents face aux dictats du politiquement correct des nouveaux stéréotypes bien pensants.

La question de la *nature* de l'homme semblait doublement remise aux vestiaires des vieilleries anachroniques : d'abord parce que « l'homme » n'existe plus : il y a des hommes et des femmes et encore plus de genres que de sexes, et puis parce que la « nature » semble avoir disparu face à la subjectivité éparpillée façon puzzle des désirs et des visions du monde, dont chacun revendique la précieuse (et inévitable) unicité.

La « nature de l'homme », c'était, depuis Aristote, de le reconnaître comme un « animal social », le plaçant ainsi d'emblée dans la nature (animal parmi les animaux) et dans le lien (au sens fort non seulement de ce qui nous relie, mais de ce qui nous lie). Mais cette généralité laissait ouverte la question de l'homme agissant, du *que faire ? (et qu'interdire ?)* en situation concrète d'action dans la cité.

Le siècle des lumières a posé l'individu sur le trône : il l'a fait roi, et a amorcé la remise en question de la verticalité du commandement, et donc aussi de l'ordre social. Il (n') aura fallu (que) quelques siècles pour passer d'un monde, construit sur la nécessité d'une organisation commune, à un monde « des droits humains », synonyme de libération de toute domination (religieuse, étatique, patriarcale, naturelle...). Cette centration sur la personne questionne la légitimité de toute autorité.

Le sujet moderne se définirait ainsi par des droits, toujours à développer, qui visent à supprimer toute oppression, toute contrainte externe, tout empêchement à la réalisation de son être profond, un « être » réduit à sa sensibilité, à ses émotions, à ses besoins. Nous sommes tous « libres et égaux en droits » déclarons-nous avec enthousiasme. Formule dont le sens s'est perverti : cela faisait appel à une loi commune, exprimée par le Droit, et c'est devenu un droit individuel, celui de chacun indépendamment du collectif. Alors, rapidement, cette liberté et cette égalité deviennent problématiques. « *Tout jugement proprement dit serait attentatoire à l'égalité des êtres humains. D'une part tous les hommes sont égaux ; d'autre part toutes les « cultures » ont droit à un égal respect, même celles qui violent l'égalité des êtres humains...* » (p 4). « *Comment une philosophie qui exige la plus grande liberté et la plus grande égalité entre les hommes peut-elle montrer tant de faveur à la diversité humaine, où abondent des formes de vie qui font bien peu de place à la liberté et à l'égalité ?* » (p 6). Sans compter que la lutte pour les droits humains est une lutte sans fin, puisqu'elle vise à supprimer tout obstacle à cette *liberté* et à cette *égalité* revendiquées, le plus souvent au détriment de la *fraternité* qui suppose, elle, un ordre social qui, prenant en compte l'autre et soi vient limiter les deux premières exigences.

Pierre MANENT réintroduit la notion concrète de l'homme agissant. L'homme qui agit commande ; et il commande à quelqu'un qui obéit. Il y a nécessairement une asymétrie, une inégalité, au départ de l'action. Qu'est-ce qui rend légitime cette hiérarchie ? La nature même de l'action. Le problème n'est donc pas de l'éviter, ou de la supprimer, mais de la diriger dans une direction qui soit la plus proche possible des besoins humains. C'est là que se pose la question de ce qui constituerait une « nature humaine », universelle, par delà ou en deçà de la diversité des cultures. La réponse, pragmatique, au ras du concret du vivre, que nous offre Pierre MANENT n'est pas une réponse idéologique sur ce que devrait être l'Homme, mais un dispositif contradictoire de mise au travail à partir de ce qui motive l'action. Pour lui, les *motifs* humains sont « *l'agréable, l'utile et l'honnête (le juste, le noble)* » (p114)¹.

A quoi sert cette « nature humaine » qui nous impose sa loi ? A juger de la valeur de nos actes, à les questionner, à les perfectionner. Travail toujours à reprendre, à recréer, face à des situations toujours renouvelées.

Pierre MANENT
LA LOI NATURELLE ET LES DROITS DE L'HOMME
PUF, Paris, 2018

Cette description réconcilie en les mettant en tension, la loi générale et inévitable de la nature (de l'action humaine, pas les lois objectivables du monde physique) et les lois inventées par les cultures, ainsi que les contraintes plus ou moins déterminées de nos jugements et la liberté-responsabilité des acteurs (les *agents*). « *L'agent est agent, il se rapporte activement à ses motifs. Ni l'agréable, ni l'utile, ni le noble (juste, honnête) ne sont en son pouvoir mais le poids accordé à chacun, la manière dont ils se combinent ou se combattent, dépendent d'abord de lui, c'est-à-dire de ses dispositions, de sa nature perfectionnée ou d'ailleurs éventuellement détériorée par son éducation et par les habitus issus de ses actions passées. Bref, ses motifs, quant à leur présence active et à leur nature, ne dépendent pas de lui, ils appartiennent à l'être humain en tant que tel, ils appartiennent à la nature humaine, mais la manière dont les motifs humains deviennent son action dépend de lui.* » (p 115).

Il nous rappelle au passage que « *l'autonomie* » des cités antiques correspondait à cette recherche collective, jamais ni finie ni définie, d'un juste équilibre entre ces trois motifs² : « *la loi naturelle guide l'action mais ne la détermine pas, et donc ne la commande pas* », elle « *ne définit pas un idéal, mais nous aide à chercher le point d'équilibre et la règle optimale pour une vie heureuse, c'est-à-dire une vie raisonnablement agréable, utile et noble* ». (p 124/125) D'où la nécessité de l'agora, des espaces de discussion, de co-élaboration et de jugement sur les actions produites que chacun doit pouvoir soutenir ou rejeter pour construire ce « vivre ensemble » concret dont on nous fait un idéal rendu impossible par une réduction de l'individu à la double figure de la passivité, « *au pâtre ou au jouir* ». (p 131)

Il faut certainement beaucoup de courage et de lucidité pour penser ainsi contre la doxa, flatteuse d'égo(ismes)s, de notre monde « moderne ».

Quelqu'un comme Philippe MURAY le fai(sai)t avec excès parfois, et acidité, humour et brio. Pierre MANENT le fait doucement, posément, tranquillement, sans agressivité, mais avec une assertivité convaincante.

A lire, à relire, à réfléchir pour sortir des stéréotypes de l'ultra-individualisme libéral-libertaire, ce monde an-archique au sens étymologique³, c'est-à-dire un monde sans *arché* (sans commandement).

¹ Il (me) manque explicitement le beau, mais je pense (j'espère) qu'il est contenu dans l'agréable.

² *Motif* est tout au long de ce livre utilisé comme SCHOPENHAUER le faisait, comme un synonyme de *motivation*, sens fort qui n'est plus conservé me semble-t-il que dans le monde de la justice pour « motiver » un jugement

³ Je reste séduit par la jolie formule de Léo FERRE, « l'anarchie, c'est l'ordre moins le pouvoir ». Mais il faut bien reconnaître que l'anarchie, loin de cette définition, c'est le plus souvent la jungle et la loi des plus forts. En ce sens, nos 1% les plus riches sont les plus grands soutiens de l'anarchie du tous contre tous, et du chacun pour soi.